

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS376

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« même code »,

les mots :

« code du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.